

Bourses Laetitia-Cyr

Tous les deux ans, les Jeunesses Musicales Nouveau-Brunswick (JMNB), par l'entremise du Fonds Laetitia-Cyr, offrent des bourses à de jeunes musiciens/musiciennes du Nouveau-Brunswick qui souhaitent suivre une formation avancée en musique classique. Ces bourses permettent le financement d'une activité de perfectionnement professionnel en dehors des programmes d'études universitaires, collégiales ou secondaires. La date limite pour soumettre sa candidature en vue d'obtenir une bourse Laetitia-Cyr est le **15 avril 2023 à 23 h 59, heure de l'Atlantique**. Il n'y a aucuns frais de soumission.

À propos du Fonds Laetitia-Cyr

Créé en 2000, le Fonds Laetitia-Cyr a pour objet d'aider les jeunes artistes de la relève du domaine de la musique classique du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'appuyer l'ensemble des activités de JMNB pour la promotion de la musique classique, en particulier auprès des jeunes.

Activités admissibles aux bourses Laetitia-Cyr

Exigences :

- L'activité pour laquelle le candidate/le candidat souhaite avoir de l'appui financier doit se tenir entre le 16 avril 2023 et le 15 avril 2024.
- Votre participation à cette activité doit être confirmée. La remise d'une bourse est conditionnelle à votre présentation d'une preuve de participation.

Les types d'activités admissibles sont :

- Les classes de maître
- Les camps ou ateliers musicaux
- Les concours nationaux ou internationaux
- Les projets musicaux connexes (p. ex. : résidence d'artiste, participation à un concert en tant qu'artiste invité, participation à une table ronde à l'occasion d'une conférence, etc.)

Les types d'activités qui ne sont pas admissibles :

- La mise sur pied de projets (p. ex. : création d'une œuvre, mise sur pied de concerts ou d'évènements, etc.)
- Les études postsecondaires ou secondaires (p. ex. : droits de scolarité, matériel scolaire, etc.)

Sont admissibles à une bourse Laetitia-Cyr

Les musiciennes/musiciens de la relève, y compris les instrumentistes classiques, les chanteurs/chanteuses lyriques, et les compositeurs/compositrices, si vous répondez à ces trois conditions :

- Vous suivez des études avancées en musique classique au niveau secondaire ou postsecondaire
- Vous résidez au Nouveau-Brunswick
- Vous avez moins de 30 ans au 15 avril 2023



Échéancier

Période de soumission des candidatures : **du 8 février au 15 avril 2023 à 23 h 59, heure de l'Atlantique**

Dévoilement des résultats des demandes : **le 15 mai 2023**

Valeur de la bourse

Le programme de bourses Laetitia-Cyr peut octroyer jusqu'à un maximum de **1 500 \$ par individu, sauf exception**. Veuillez noter que la valeur de la bourse accordée aux lauréates/lauréats pourrait être inférieure à ce qui a été demandé, selon la disponibilité des fonds.

Votre dossier de candidature doit comprendre :

1. Un CV (curriculum vitae) complet et à jour;
2. Une copie de votre carte d'assurance-maladie attestant que vous résidez bien au Nouveau-Brunswick, en format PDF ou JPEG;
3. Un relevé de notes non officiel de votre établissement d'enseignement actuel, en format PDF;
4. Le formulaire d'inscription dûment rempli;
5. La grille budgétaire dûment remplie;
6. Une preuve d'acceptation au programme ou de participation à l'activité;
 - a. Pour les activités telles que les ateliers, veuillez fournir la lettre officielle d'admission au programme. Celle-ci peut être soumise après la date butoir, si vous l'avez reçue à une date ultérieure, mais au plus tard le 5 mai 2023.
 - b. Pour les activités telles que les classes de maître, veuillez fournir une lettre du/de la professeur/e ou de la personne responsable de l'activité.
7. Deux à trois extraits musicaux de styles contrastants, pour un total maximum de 5 minutes de musique :
 - a. Instrumentistes et chanteurs/chanteuses : Enregistrements de la candidate/du candidat sur son instrument principal, en format MP3 ou MP4.
 - b. Compositeurs/compositrices : Partitions en format PDF et enregistrements correspondants, en format MP3 et MP4. Les simulations MIDI sont acceptées lorsque les enregistrements ne sont pas disponibles.
8. Une lettre de recommandation d'une personne connexe à vos activités artistiques.

Le tout doit être envoyé au moyen d'un dossier de partage téléchargeable de type Dropbox ou WeTransfer*, avec le dossier nommé comme suit :

NOM_PRÉNOM_Candidature_Bourse_Laetitia-Cyr

Le lien vers le dossier de partage doit être envoyé par courriel à sdupuis@jmcanada.ca avant la date limite, avec l'objet du courriel intitulé « **Dossier de candidature Bourse Laetitia-Cyr - Nom, Prénom** ». Si la preuve de participation à l'activité doit être déposée à une date ultérieure, veuillez l'indiquer dans le texte du courriel.

*Assurez-vous de mettre en fonction les paramètres de permission de partage de votre fichier, et que celui-ci demeure accessible jusqu'au 14 mai inclusivement. JMNB ne sera pas responsable des dossiers de candidature dont les fichiers sont inaccessibles.



Critères d'évaluation

Excellence artistique (40 %)

- Qualité du matériel artistique

Impact (30 %)

- Importance de l'activité sur son cheminement (p. ex. visibilité, accès à des mentors/mentores, des outils, etc.)
- Objectifs clairs de la part du candidat/de la candidate

Faisabilité (30 %)

- Circonstances indiquant la viabilité de l'activité, y compris une preuve de participation à l'activité et un budget réaliste
- Potentiel du candidat/de la candidate à réussir l'activité et à mener son projet à terme

Prise de décision

Un jury formé de musiciennes/musiciens professionnels et d'au moins un membre du conseil d'administration de JMNB évaluera la nature de votre dossier de candidature et décidera de la valeur de la bourse à octroyer. Les décisions sont finales et sans appel.

Publicité

Les lauréats/lauréates devront de fournir une photo ainsi qu'une courte biographie (maximum 150 mots) pour le dévoilement des résultats du concours.

Païement

La bourse (le chèque) est envoyée par la poste aux lauréats/lauréates.

Rapport final

Le lauréat/la lauréate devra soumettre un rapport final à JMNB dans les 60 jours après l'activité pour laquelle il/elle a reçu la bourse.

IMPORTANT :

Tout dossier de candidature incomplet, non conforme aux critères de présentation, indiquant tout faux renseignement ou soumis après le 15 avril 2023 à 23 h 59, heure de l'Atlantique, sera automatiquement rejeté. **Assurez-vous de lire attentivement l'information ci-dessus et de bien remplir votre demande.**

Veillez vous adresser à sdupuis@jmcanda.ca pour toute question concernant le programme de bourses Laetitia-Cyr ou le processus de soumission de votre dossier.